

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du Mardi 27 mars 2018**

### **à 20h00**

## **ORDRE DU JOUR**

### **I – Dossiers pour information**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation des rapports d'activités des commissions
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018

### **II – Dossiers pour délibérations**

#### **1. Modification des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire explique que par délibération en date du 7 septembre 2017 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, il n'a pas été tenu compte s'agissant des régies comptables de la souplesse introduite par la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE.

En effet la délégation consentie porte uniquement sur la possibilité « *De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux* ».

Or la délégation peut également concerner la modification ou la suppression des régies comptables.

Il est donc proposé de modifier cette délégation de la manière suivante : « *Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux* ».

Les autres délégations consenties par délibération en date du 7 septembre 2017, demeurent inchangées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### **2. Approbation des comptes de gestion 2017 du Comptable public**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur les comptes de gestion des différents budgets de la Commune pour l'exercice 2017.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### **3. Approbation des comptes administratifs 2017**

Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur les comptes administratifs des différents budgets de la Commune qui sont présentés.

- 3.1 – Compte administratif 2017 – Budget « Commune »**
- 3.2 – Compte administratif 2017 – Budget « Autres Activités Commerciales »**
- 3.3 – Compte administratif 2017 – Budget « Assainissement »**
- 3.4 – Compte administratif 2017 – Budget « Lotissement La Clé des Champs »**
- 3.5 – Compte administratif 2017 – Budget « Lotissement Le Clos de la Rabine »**
- 3.6 – Compte administratif 2017 – Budget « Lotissement Les Amandiers »**
- 3.7 – Compte administratif 2017 – Budget « Lotissement Le Haut des Parcs »**
- 3.8 – Compte administratif 2017 – Budget « Lotissement Les Nénuphars »**
- 3.9 – Compte administratif 2017 – Budget « Lotissement le Pré du Bois »**
- 3.10 – Compte administratif 2017 – Budget « Zones d'aménagement concerté »**
- 3.11 – Compte administratif 2017 – Budget « Réseau Chaleur Bois »**

#### **4. Affectations des résultats de l'exercice 2017 sur le budget 2018**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver les affectations des résultats des différents budgets de la Commune pour l'exercice 2017.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### **5. Vote des taux pour l'année 2018**

Monsieur le Maire rappelle que les taux appliqués pour l'année 2017 étaient fixés comme suit :

Taxe d'habitation	18,39 %
Taxe sur le foncier bâti	14,97 %
Taxe sur le foncier non bâti	42,59 %

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### **6. Budgets primitifs 2018**

Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2018, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver les différents budgets de la Commune pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**6.1 - Adoption du budget primitif 2018 – Budget principal**

**6.2- Adoption du budget primitif 2018 – Budget « Autres Activités Commerciales »**

**6.3– Adoption du budget primitif 2018 – Budget « Assainissement »**

**6.4 – Adoption du budget primitif 2018 - « Lotissement La Clé des Champs »**

**6.5 – Adoption du budget primitif 2018 – « Lotissement Clos de la Rabine »**

**6.6 – Adoption du budget primitif 2018 - « Lotissement Le Haut des Parcs »**

**6.7 – Adoption du budget primitif 2018 - « Lotissement Les Nénuphars »**

**6.8 - Adoption du budget primitif 2018 - « Lotissement le Pré du Bois »**

**6.9 – Adoption du budget primitif 2018 - « Impasse des Halliers »**

**6.10 – Adoption du budget primitif 2018 – Budget « Zone d'Aménagement Concerté »**

**6.11 – Adoption du budget primitif 2018 - Budget « ZAD »**

**7. Lotissement «Les Prairies de Bonnefonds» – Création du budget annexe et adoption du budget primitif 2018**

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée qu'un lotissement communal sera aménagé sur la parcelle ZL 19.

Il convient de créer ce budget annexe dénommé Lotissement Les Prairies de Bonnefonds et d'adopter son budget pour l'année 2018.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2018 et l'avis de la Commission Urbanisme du 19 mars 2018, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**8. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune en 2017**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Il s'agit de toutes acquisitions ou cessions immobilières réalisées par la Commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

**9. Acquisition de la parcelle ZL n°19 propriété de Monsieur et Madame SIRE en vue d'y créer une zone d'habitations**

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que Monsieur et Madame SIRE sont vendeurs d'une partie de la parcelle cadastrée section ZL n°19 d'une surface d'environ 14 020m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Bonnefonds » à Aizenay.

Cette parcelle est située en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme, proche des lotissements privés « Les Coteaux du Moiron » et « Les Allées de Bonnefonds ». Cette acquisition permettrait à la Commune d'aménager cette parcelle en lotissement.

Cette acquisition pourrait se faire au prix de 175 250 €, étant entendu que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Commune d'Aizenay.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 19 mars 2018 ; Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**10. Fixation tarifs mini-camps de l'antenne jeunesse pour l'été 2018**

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée les projets de mini-camps, organisés par l'antenne-jeunesse :

1. **Rencontr'ados 2018** : Jeudi 12 au Vendredi 13 Juillet 2018 (pour les 14/17 ans)

Rassemblement de jeunes organisé par l'espace jeunesse de Talmont Saint Hilaire. Projet inter – espaces jeunes encadrés par les animateurs jeunesse de chaque structure. 2<sup>ème</sup> Edition.

**2. Cycle aventure** : Lundi 16 au Samedi 21 Juillet 2018 (pour les 11/14 ans)  
Séjour dans le Limousin (Nature – Vtt) ; **Séjour en intégration** au sein d'un projet organisé par l'Association VOILCO-ASTER.

**3. Raid'aventure** : Mardi 24 au Mardi 31 Juillet 2018 (pour les 14/17 ans)  
Séjour dans le Limousin (Nature – canoë kayak) ; **Séjour en intégration** au sein d'un projet organisé par l'Association VOILCO-ASTER.

**4. Mini camp équitation** : Mardi 07 au Vendredi 10 Août 2018 (pour les 11/14 ans)  
Séjour de proximité en Vendée, camping à la ferme, club équestre. **Organisé par l'Antenne Jeunesse.**  
Apprentissage de la vie en collectivité sous tentes, activités physiques de plein air et nature.

Monsieur le Maire précise que la municipalité participe à hauteur de 50% du coût, déduction faite des participations des organismes extérieurs (CAF).

Les tarifs demandés aux familles sont de :

Séjours	Tarif famille pour 1 jeune
Rencontr'ados 2018	8,00 €
Cycl'aventure	150,00 €
Raid'aventure	150,00 €
Mini camp Equitation	100,00 €

Vu l'avis du Comité Consultatif Enfance et Jeunesse du 12 février 2018, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### **11. Acquisition des parcelles BK 96 et BK 186 propriétés de Vendée Loti**

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que les parcelles cadastrées BK 96 d'une superficie de 100 m<sup>2</sup> et BK 186 d'une superficie de 273 m<sup>2</sup> sont en dehors du périmètre du lotissement le Puyfraud 4. Elles ne peuvent donc pas être transférées dans le domaine public.

Ces parcelles sont situées en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

Cette acquisition pourrait se faire pour l'euro symbolique concomitamment à la cession des espaces communs du lotissement le Puyfraud 4 au profit de la collectivité.

La commission urbanisme du 19 mars 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles BK 96 et BK 186 concomitamment à la cession des espaces communs du lotissement le Puyfraud 4 au profit de la collectivité.

### **12. Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Opération façades**

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la Commune et le Conseil Départemental (délégués des aides ANAH) fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 25 logements, dont :

- 10 logements de propriétaires bailleurs,
- 15 logements de propriétaires occupants.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 550 565 € pour les 5 ans de l'opération.

En parallèle aux aides apportées par l'ANAH et le Conseil Départemental de la Vendée, la Commune d'Aizenay a décidé de s'engager pour l'ensemble des logements situés au sein du périmètre :

- à la mise en place d'une opération Façades et Clôtures ;
- à promouvoir et financer en partie la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux visant à améliorer l'isolation thermique.

Cette aide complémentaire est plafonnée à 25 000 € par an sur 5 ans.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, quatre dossiers de demande de propriétaires souhaitant réaliser des travaux de façade sont désormais complets.

Il rappelle que ces aides sont principalement communales et qu'il convient au Conseil municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente les quatre dossiers de demande d'aides aux travaux de façades.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 19 mars 2018, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### **13. Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Propriétaires bailleurs et Propriétaires occupants – Aides pour les travaux agréés par Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) de l'ANAH**

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la Commune et le Conseil Départemental (délégués des aides ANAH) fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 25 logements, dont :

- 10 logements de propriétaires bailleurs,
- 15 logements de propriétaires occupants.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 550 565 € pour les 5 ans de l'opération.

Dans le cadre de la convention d'opération relative à l'OPAH-RU signée le 4 avril 2016, la commune d'Aizenay a décidé de verser une aide complémentaire à l'ANAH de 250€ par logement pour les travaux de rénovation énergétique.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'OPAH-RU, cinq dossiers de demande ont été déposés.

Il rappelle que ces aides sont communales et qu'il convient au Conseil municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Il présente les cinq dossiers de demande de financements pour les travaux agréés par le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) de l'ANAH.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 19 mars 2018, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### **14. Enquête Publique unique relative à l'aménagement à 2x2 voies de l'axe Challans – Aizenay sur la RD 948 (aménagement entre Maché et Aizenay/section Bel Air – La Vie) – Avis du Conseil Municipal**

Monsieur Christophe GUILLET présente au Conseil Municipal la demande présentée par le président du conseil départemental relative au projet précité, portant sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Maché, sur le classement et déclassé de la voirie routière ainsi que sur l'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages et aménagements soumis à la loi sur l'eau et au titre de la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés.

Conformément à l'article R123-12 du code de l'environnement qui dispose qu'un « exemplaire du dossier soumis à enquête est adressé sous format numérique pour information, dès l'ouverture de l'enquête, au maire de chaque commune sur le territoire de laquelle le projet est situé et dont la mairie n'a pas été désignée comme lieu d'enquête », une version dématérialisée du dossier ainsi qu'une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête ont été déposés en Mairie.

L'enquête publique est prescrite du 20 février 2018 au 22 mars 2018 inclus.

La Commune d'Aizenay est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation. En conséquence, la commune d'Aizenay a procédé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 à l'affichage de cette enquête publique aux portes de la Mairie ainsi qu'aux panneaux d'affichage, jusqu'à la fin de l'enquête publique.

La Commune est amenée à donner son avis soit dès l'ouverture de l'enquête ou au plus tard 15 jours après la clôture du registre d'enquête.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande formulée par le Président du conseil départemental.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**15. Convention SyDEV 2018.ECL.0073 – Réalisation d'une opération d'éclairage public - programme annuel de rénovation d'éclairage public 2018 - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération annuelle de rénovation de l'éclairage public 2018.

Le montant des travaux s'élève à 144 000 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 60 000 € répartie comme suit :

- L.RN.003.18.102 - AIZENAY - Programme rénovation Secteur Clos des Chênes : 28.330 € participation communale (y compris la phase provisoire)
- L.RN.003.18.101 - AIZENAY - Rénovation câble armé HS entre PL008-004 et PL008-005 suite visite du mois de novembre 2017 : 2 406 € participation communale (y compris phase provisoire)
- L.RN.003.18.103 - AIZENAY – Rénovation Lampes à vapeur de Mercure : 44PL soit une estimation d'environ 19.826 € participation communale
- L.RN.003.17.002 – AIZENAY – Programme rénovation Rue du Docteur Neveu : 2 PL soit une estimation d'environ 1 752 € participation communale

Il reste environ 7 686 € qui doivent couvrir les réparations suite à visite d'entretien.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**16. Convention SyDEV 2018.THD.0006 – Réalisation d'un programme annuel d'effacement de réseau électrique lié au Très Haut Débit dites « FFTH » – année 2018 - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'un programme annuel d'effacement de réseau électrique en lien avec le déploiement des infrastructures Très Haut Débit dites « FFTH » pour l'année 2018, pour les rues suivantes :

- \* Rue des Parcs
- \* Route de Challans
- \* Route de Nantes

Le montant des travaux s'élève à 615 480 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 153 626 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**17. Convention SyDEV 2018.ECL.0216 – Réalisation d'un programme annuel d'éclairage public suite à l'effacement de réseau électrique lié au Très Haut Débit dites « FFTH » – année 2018 - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'un programme annuel d'éclairage public suite à l'effacement de réseau électrique en lien avec le déploiement des infrastructures Très Haut Débit dites « FFTH » pour l'année 2018, pour les rues suivantes :

- \* Rue des Parcs
- \* Route de Challans
- \* Route de Nantes

Le montant des travaux s'élève à 134 520 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 56 050 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**18. Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel - Avenants aux lots n°2, 4, 6, 9, 10 et 12 - Autorisation de signature**

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel, passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 à 15) de 1 835 208,67 € HT, soit 2 202 250,40 € TTC, il y a lieu de signer des avenants afin de prendre en compte des travaux en moins-value et plus-value.

Il est donc proposé d'adopter ces avenants comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Avenant n°3 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
2 - Gros œuvre	AGESIBAT 85190 AIZENAY	362 689,30	+ 3 686	+ 8 914,19	+ 1 635,10	376 924,59	452 309,51
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°3 : +0,45% soit un cumul pour les avenants n°1, 2 et 3 de : + 3,92%</b>							
<b>Objet de l'avenant n°3 :</b> Travaux de carottages dans paroi et plancher béton nécessaires pour le passage et la distribution des câbles de sonorisation, informatique et lumière entre les locaux techniques et les salles de cinéma.							

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Avenant n°3 € HT	Avenant n°4 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
4 - Couverture - bardage	SMAC 85000 LA ROCHE /YON	217 049,68	+ 1 782,50	- 3 019,68	+ 9 125	+ 450	225 387,50	270 465
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°4 : +0,21% soit un cumul pour les avenants n°1, 2, 3 et 4 de : + 3,84%</b>								
<b>Objet de l'avenant n°4 :</b> Changement du polycarbonate opalescent du lanterneau de désenfumage par un polycarbonate sombre.								

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
6 - Menuiseries intérieures - Gradin	MCPA 85190 AIZENAY	204 638,42	- 9 431,26	+ 9 244,15	204 451,31	245 341,57
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 4,52% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de - 0,09%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°2 :</b> Travaux modificatifs concernant les gradins, le châssis vitré, les lisses verticales, la porte coulissante et l'habillage du jambage de la bibliothèque.						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
9 - Revêtements de sols et murs scellés	BARBEAU 85220 COËX	46 500,00	+ 2 424,77	+ 4 407,99	53 332,76	63 999,31
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 9,48% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de + 14,69%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°2 :</b> Remplacement de la moquette initialement prévue par du carrelage dans la petite salle de cinéma/salle de conférence et le sas						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
10 - Revêtements de sols collés	ABC REVÊTEMENTS 85000 MOUILLERON LE CAPTIF	26 592,00	- 3 551,11	23 040,89	27 649,07
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 13,35%</b>					
<b>Objet de l'avenant n°1 : Changement de revêtement dans la petite salle de cinéma/salle de conférence et la salle d'animation</b>					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
12 - Électricité	TURQUAND 85170 LE POIRE SUR VIE	228 433,37	+ 4 281,64	+ 328,24	233 043,25	279 651,90
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 0,01% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de + 2,02%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°2 : Prises de courant complémentaires dans le local rangement.</b>						

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### **19. Création d'un emploi contractuel – Filière animation (service jeunesse)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi contractuel pour l'Antenne jeunesse, dans l'attente du recrutement d'un animateur jeunesse.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi contractuel, catégorie C, filière animation, à temps complet (durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs), dans le cadre de la filière animation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.